



LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966

Contexte

- Cette formation a pour objet d'expliquer aux employeurs les principales mesures issues de la Convention Collective du 15 mars 1966, y compris dans ses articulations avec le code du travail lorsque celui-ci s'avère plus favorable.

Objectifs

- **Acquérir des méthodes d'utilisation et de lecture de la Convention Collective du 15 mars 1966**
- **Analyser la portée et le contenu du texte conventionnel**
- **Mesurer leurs écarts avec les dispositions générales du Code du travail**

Programme

■ Introduction

- La hiérarchie des normes
- Les modalités d'application de la convention collective

■ Analyse du dispositif conventionnel

- Le champ d'application
- L'embauche
 - La période d'essai
 - Le contrat de travail
 - La reprise d'ancienneté
- La durée du travail
 - Les durées maximales
 - Les repos
 - Les heures supplémentaires
 - Les astreintes
 - Le travail de nuit
 - Le temps partiel
- Les congés et les absences
 - Les absences pour maladie
 - L'accident du travail
 - L'indemnisation
 - Les congés payés
 - Les congés pour événements familiaux
 - Les jours fériés
- Le droit disciplinaire
 - Les spécificités conventionnelles
 - Les éléments de rémunération
- La rupture du contrat de travail
 - L'indemnisation

Date(s)

Inter : 1^{er} et 5 avril 2022 de 9h à 12h30

Lieu

Inter : classe virtuelle

Conditions matérielles

Ordinateur avec caméra et micro intégrés. Casque vivement conseillé. Bonne connexion internet (éviter le wifi et privilégier le filaire)

Durée

Inter : 7 heures soit 3h30 par séquence

Tarif

Inter : 280 €

Public / pré-requis

- Directeurs généraux, direction, Chefs de service, responsables RH, personnels administratifs
- Pas de connaissances initiales nécessaires
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Présentation des textes
- Échanges autour des questions ou des cas rapportés par les participants

Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
 - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
 - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
 - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

Intervenante

Emmanuelle AUSINA,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, droit social, droit associatif.

Recommandation

Nous vous conseillons de vous munir de votre convention collective.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS (formation@uriopss-pacac.fr) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

